Envoyé en préfecture le 05/12/2019
Reçu en préfecture le 05/12/2019
Affiché le 05/12/2019
ID : 062-246200364-20191128-B281119_D001-DE

Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

SÉANCE DU JEUDI 28 NOVEMBRE 2019

Lors du Bureau du mardi 19 novembre 2019 (convocations adressées les 14 octobre et 13 novembre 2019), le quorum n'ayant pas été atteint, une nouvelle convocation en date du 20 novembre 2019 a été adressée à chacun de ses membres.

L'an deux mille dix neuf, le vingt huit novembre à 17 H 30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé à nouveau dans les locaux de la Communauté.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **17 délégués étaient présents et 12 représentés sur 36 délégués en exercice.**

Présent(s) : 17
Monsieur Dominique ROBILLART, Monsieur Alain LEFEBVRE, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Sylvain ROBERT, Madame Catherine BECART, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Didier HIEL, Monsieur Jean-Pierre BLANCART, Monsieur Jacques LARIVIERE

Procuration(s) : 12
Monsieur Philippe LA GRANGE à Monsieur Dominique ROBILLART, Madame Maryse COUPIN à Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Alain SZABO à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Madame Donata HOCHART à Monsieur Jean-Pierre BLANCART, Monsieur Daniel KRUSZKA à Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Jean-François CARON à Monsieur Didier HIEL, Monsieur Bernard BAUDE à Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Daniel TOP à Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Alain LHOEZ à Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain DUBREUCQ à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Patrice DELALEU à Monsieur Alain LEFEBVRE, Madame Maryse LOUP à Monsieur André KUCHCINSKI

Absent(s) excusé(s) : 7
Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Nicolas GODART (SUPPLÉANT), Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Christian PEDOWSKI

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LENS-LIÉVIN
21, rue Marcel Sembat
BP65 - 62302 LENS Cedex
Tél. // 03 21 790 790
Fax // 03 21 790 799
contact@agglo-lenslievin.fr
www.agglo-lenslievin.fr

Envoyé en préfecture le 05/12/2019
Reçu en préfecture le 05/12/2019
Affiché le 05/12/2019
ID : 062-246200364-20191128-B281119_D001-DE

B281119_D001

ECONOMIE ET ATTRACTIVITE

****

Développement de la société Brûlerie du Cantin à Lens
Aide financière de la CALL

La SARL Brûlerie du Cantin est installée 61 rue René Lannoy à Lens (sous l'enseigne Léonidas). Cette société est spécialisée dans la torréfaction artisanale, la vente de thés et chocolats.

Dans un contexte de forte évolution dans le secteur du café, le gérant, Laurent BAYSSE souhaite monter en gamme et faire émerger de nouveaux cafés. Monsieur BAYSSE a été finaliste du concours des meilleurs ouvriers de France et troisième des championnats de France de torréfaction en 2019.

Il souhaite développer les ventes de cafés de spécialité en utilisant de nouvelles techniques de cuisson, ce qui nécessite l'acquisition de nouveau matériel. Il prévoit un investissement d'environ 37 000 € comprenant principalement l'acquisition d'un torréfacteur de dernière génération avec maîtrise des flux d'énergies.

Le gérant emploie une salariée et prévoit une création d'emploi dans le cadre de ce développement.

En vertu du dispositif d'aide aux TPE (qui intègre le commerce) adopté par le conseil Communautaire du 25 avril dernier (et validé par la Région le 2 juillet), la Communauté d'Agglomération pourrait accompagner ce projet à hauteur de 9 000 €.

Pour mémoire ce dispositif s'adresse aux entreprises de moins de 10 salariés ayant un investissement matériel d'un montant compris entre 10 000 € et 30 000 € (plafond), et créant au moins un emploi sur 2 ans. Le montant de l'aide s'élève à 30 % des investissements éligibles H.T.

A reçu un avis favorable en Commission chargée de l'Economie et de l'Attractivité du 04/11/2019

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Décide d'accompagner financièrement le développement de la SARL Brûlerie du Cantin installée 61 rue René Lannoy à Lens (62300) d'un montant de 9 000 €.

Autorise le Président à signer, avec la société Brûlerie du Cantin, ou toute autre société s'y substituant, la convention afférente.

Précise que les crédits nécessaires, d'un montant de 9000 €, sont prévus au budget 2019 sur l'imputation : 8884.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 05/12/2019
Reçu en préfecture le 05/12/2019
Affiché le 05/12/2019
ID : 062-246200364-20191128-B281119_D002-DE

Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

SÉANCE DU JEUDI 28 NOVEMBRE 2019

Lors du Bureau du mardi 19 novembre 2019 (convocations adressées les 14 octobre et 13 novembre 2019), le quorum n'ayant pas été atteint, une nouvelle convocation en date du 20 novembre 2019 a été adressée à chacun de ses membres.

L'an deux mille dix neuf, le vingt huit novembre à 17 H 30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé à nouveau dans les locaux de la Communauté.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **17 délégués étaient présents et 12 représentés sur 36 délégués en exercice.**

Présent(s) : 17
Monsieur Dominique ROBILLART, Monsieur Alain LEFEBVRE, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Sylvain ROBERT, Madame Catherine BECART, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Didier HIEL, Monsieur Jean-Pierre BLANCART, Monsieur Jacques LARIVIERE

Procuration(s) : 12
Monsieur Philippe LA GRANGE à Monsieur Dominique ROBILLART, Madame Maryse COUPIN à Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Alain SZABO à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Madame Donata HOCHART à Monsieur Jean-Pierre BLANCART, Monsieur Daniel KRUSZKA à Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Jean-François CARON à Monsieur Didier HIEL, Monsieur Bernard BAUDE à Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Daniel TOP à Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Alain LHOEZ à Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain DUBREUCQ à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Patrice DELALEU à Monsieur Alain LEFEBVRE, Madame Maryse LOUP à Monsieur André KUCHCINSKI

Absent(s) excusé(s) : 7
Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Nicolas GODART (SUPPLÉANT), Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Christian PEDOWSKI

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LENS-LIÉVIN
21, rue Marcel Sembat
BP65 - 62302 LENS Cedex
Tél. // 03 21 790 790
Fax // 03 21 790 799
contact@agglo-lenslievin.fr
www.agglo-lenslievin.fr

Envoyé en préfecture le 05/12/2019
Reçu en préfecture le 05/12/2019
Affiché le 05/12/2019
ID : 062-246200364-20191128-B281119_D002-DE

B281119_D002

ECONOMIE ET ATTRACTIVITE

****

Avis sur les dérogations au repos dominical dans les établissements de commerce de détail

La loi N° 2015-990 du 6 Août 2015 art. 250V, dite loi Macron, stipule certaines dispositions concernant les dérogations au repos dominical.

L'article L. 3132-26 du Code du travail dispose que :

« Dans les établissements de commerce de détail où le repos hebdomadaire a lieu normalement le dimanche, ce repos peut être supprimé les dimanches désignés, pour chaque commerce de détail, par décision du Maire prise après avis du Conseil Municipal. Le nombre de ces dimanches ne peut excéder douze par an. La liste des dimanches est arrêtée avant le 31 décembre, pour l'année suivante.

Lorsque le nombre de ces dimanches excède cinq, la décision du Maire est prise après avis conforme de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont la commune est membre. A défaut de délibération dans un délai de deux mois suivant sa saisine, cet avis est réputé favorable. »

Dans ce cadre, La Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin autorise les dérogations au repos dominical dans les établissements de commerce de détail pour l'ensemble de ses Communes membres qui le souhaiteraient.

Les communes autorisant ces dérogations devront communiquer à l'intercommunalité la liste des dates concernées.

A reçu un avis favorable en Commission chargée de l'Economie et de l'Attractivité du 04/11/2019

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Décide d'émettre un avis favorable aux demandes de dérogation au repos dominical dans les établissements de commerce de détail pouvant être formulées par chacune des Communes membres de la Communauté d'Agglomération.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 05/12/2019
Reçu en préfecture le 05/12/2019
Affiché le 05/12/2019
ID : 062-246200364-20191128-B281119_D003-DE

Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

SÉANCE DU JEUDI 28 NOVEMBRE 2019

Lors du Bureau du mardi 19 novembre 2019 (convocations adressées les 14 octobre et 13 novembre 2019), le quorum n'ayant pas été atteint, une nouvelle convocation en date du 20 novembre 2019 a été adressée à chacun de ses membres.

L'an deux mille dix neuf, le vingt huit novembre à 17 H 30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé à nouveau dans les locaux de la Communauté.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **17 délégués étaient présents et 12 représentés sur 36 délégués en exercice.**

Présent(s) : 17
Monsieur Dominique ROBILLART, Monsieur Alain LEFEBVRE, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Sylvain ROBERT, Madame Catherine BECART, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Didier HIEL, Monsieur Jean-Pierre BLANCART, Monsieur Jacques LARIVIERE

Procuration(s) : 12
Monsieur Philippe LA GRANGE à Monsieur Dominique ROBILLART, Madame Maryse COUPIN à Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Alain SZABO à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Madame Donata HOCHART à Monsieur Jean-Pierre BLANCART, Monsieur Daniel KRUSZKA à Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Jean-François CARON à Monsieur Didier HIEL, Monsieur Bernard BAUDE à Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Daniel TOP à Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Alain LHOEZ à Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain DUBREUCQ à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Patrice DELALEU à Monsieur Alain LEFEBVRE, Madame Maryse LOUP à Monsieur André KUCHCINSKI

Absent(s) excusé(s) : 7
Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Nicolas GODART (SUPPLÉANT), Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Christian PEDOWSKI

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LENS-LIÉVIN
21, rue Marcel Sembat
BP65 - 62302 LENS Cedex
Tél. // 03 21 790 790
Fax // 03 21 790 799
contact@agglo-lenslievin.fr
www.agglo-lenslievin.fr

Envoyé en préfecture le 05/12/2019
Reçu en préfecture le 05/12/2019
Affiché le 05/12/2019
ID : 062-246200364-20191128-B281119_D003-DE

B281119_D003

ECONOMIE ET ATTRACTIVITE

****

Vivalley - Soldes de subvention Appel à Projet Novembre 2016

Le cluster Vivalley poursuit la structuration d'un éco-système à rayonnement régional dans les domaines du sport-santé et bien-être en s'appuyant notamment sur les équipements et manifestations sportives d'excellence existants sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin ainsi que le partenariat avec l'UFR STAPS de l'Université d'Artois. Le cluster poursuit son action dans les champs stratégiques suivants :

- L'activité physique au service de la santé et du bien-être,
- Les infrastructures sportives de demain, dont celles dédiées aux sports de nature, et l'évolution des pratiques,
- La mesure et l'analyse des performances sportives,
- L'organisation, la gestion d'évènementiels et d'infrastructures sportives.

Afin de développer les projets entrepreneuriaux un appel à projets « sport, santé et Bien-être » a été organisé par la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin en partenariat avec Aditec Pas-de-Calais, l'Université d'Artois, la Chambre de Commerce et d'industrie Artois, l'Aréna Stade Couvert de Liévin, Mission Bassin Minier et Euralens. Il avait pour objet le soutien à la création et à l'implantation d'entreprises innovantes en cohérence avec les priorités du cluster Vivalley à savoir :

- Sports de Nature
- Mesure de la performance
- Sport pour la santé et le bien-être.

Ainsi par délibération du conseil communautaire en date du 8 novembre 2016, sept lauréats ont été retenus et ont bénéficié à la fois d'un soutien financier et d'un appui et assistance personnalisée.

Les conventions d'attribution de subvention à chacun des lauréats avaient pour échéance le 31 mars 2018.

Or trois des lauréats ont été confrontés à des difficultés pour finaliser leur projet (formalités administratives, modèle économique, disponibilités immobilières).

Il est donc proposé de conclure avec les trois entreprises concernées une nouvelle convention permettant de solder le montant de leur subvention (7500€ SAS Traisnel, 7500€ Fit Java, 10 000€ Be Human Performance).

Envoyé en préfecture le 05/12/2019
Reçu en préfecture le 05/12/2019
Affiché le 05/12/2019
ID : 062-246200364-20191128-B281119_D003-DE

A reçu un avis favorable en Commission chargée de l'Economie et de l'Attractivité du 04/11/2019

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Autorise le Président à signer les conventions afférentes à cette aide financière avec les 3 sociétés concernées (S.A.S. Traisnel, Fit Jiva, Be Human Performance).

Précise que les crédits nécessaires, d'un montant de 25 000 euros sont prévus au budget 2019 sur l'imputation : Budget Général/Investissement/Ligne de crédit 8884.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 05/12/2019
Reçu en préfecture le 05/12/2019
Affiché le 05/12/2019
ID : 062-246200364-20191128-B281119_D004-DE

Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

SÉANCE DU JEUDI 28 NOVEMBRE 2019

Lors du Bureau du mardi 19 novembre 2019 (convocations adressées les 14 octobre et 13 novembre 2019), le quorum n'ayant pas été atteint, une nouvelle convocation en date du 20 novembre 2019 a été adressée à chacun de ses membres.

L'an deux mille dix neuf, le vingt huit novembre à 17 H 30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé à nouveau dans les locaux de la Communauté.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **17 délégués étaient présents et 12 représentés sur 36 délégués en exercice.**

Présent(s) : 17
Monsieur Dominique ROBILLART, Monsieur Alain LEFEBVRE, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Sylvain ROBERT, Madame Catherine BECART, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Didier HIEL, Monsieur Jean-Pierre BLANCART, Monsieur Jacques LARIVIERE

Procuration(s) : 12
Monsieur Philippe LA GRANGE à Monsieur Dominique ROBILLART, Madame Maryse COUPIN à Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Alain SZABO à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Madame Donata HOCHART à Monsieur Jean-Pierre BLANCART, Monsieur Daniel KRUSZKA à Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Jean-François CARON à Monsieur Didier HIEL, Monsieur Bernard BAUDE à Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Daniel TOP à Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Alain LHOEZ à Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain DUBREUCQ à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Patrice DELALEU à Monsieur Alain LEFEBVRE, Madame Maryse LOUP à Monsieur André KUCHCINSKI

Absent(s) excusé(s) : 7
Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Nicolas GODART (SUPPLÉANT), Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Christian PEDOWSKI

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LENS-LIÉVIN
21, rue Marcel Sembat
BP65 - 62302 LENS Cedex
Tél. // 03 21 790 790
Fax // 03 21 790 799
contact@agglo-lenslievin.fr
www.agglo-lenslievin.fr

Envoyé en préfecture le 05/12/2019
Reçu en préfecture le 05/12/2019
Affiché le 05/12/2019
ID : 062-246200364-20191128-B281119_D004-DE

B281119_D004

ECONOMIE ET ATTRACTIVITE

****

Camp de l'innovation
Entreprendre Pour Apprendre

La Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin souhaite organiser un camp de l'innovation visant les élèves des collèges et lycées publics du territoire, en partenariat avec l'association Entreprendre Pour Apprendre, et ce dans le cadre de la stratégie territoriale de promotion de l'initiative ciblant les publics jeunes, inscrite dans le Plan Local de Développement Economique (PLDE) 2015/2020 et le projet de territoire. Cette association nationale spécialiste de la sensibilisation à l'esprit d'entreprendre auprès des jeunes travaille en partenariat avec l'Académie de Lille, le Conseil Régional, et de nombreuses fondations via du mécénat de compétences. Leur finalité est de rendre l'entrepreneuriat accessible à tous, quels que soient le niveau de formation et le parcours scolaire.

Le coût de l'opération s'élèverait à 800 €.

A reçu un avis favorable en Commission chargée de l'Economie et de l'Attractivité du 04/11/2019

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Décide de régler, à l'association Entreprendre Pour Apprendre Hauts de France, dont le siège social est établi au 7, place Lisfranc, 59700 Marcq en Baroeul, la somme de 800 € pour l'organisation d'un camp de l'innovation.

Autorise le Président à signer, avec cette association, une convention précisant les modalités de partenariat entre les 2 parties signataires**.**

Précise que les crédits nécessaires, d'un montant de 800 € sont prévus au budget 2019 sur l'imputation : Budget/Fonctionnement/Ligne de crédit:budget général 2019/fonctionnement/ligne de crédit 8605.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 05/12/2019
Reçu en préfecture le 05/12/2019
Affiché le 05/12/2019
ID : 062-246200364-20191128-B281119_D005-DE

Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

SÉANCE DU JEUDI 28 NOVEMBRE 2019

Lors du Bureau du mardi 19 novembre 2019 (convocations adressées les 14 octobre et 13 novembre 2019), le quorum n'ayant pas été atteint, une nouvelle convocation en date du 20 novembre 2019 a été adressée à chacun de ses membres.

L'an deux mille dix neuf, le vingt huit novembre à 17 H 30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé à nouveau dans les locaux de la Communauté.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **17 délégués étaient présents et 12 représentés sur 36 délégués en exercice.**

Présent(s) : 17
Monsieur Dominique ROBILLART, Monsieur Alain LEFEBVRE, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Sylvain ROBERT, Madame Catherine BECART, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Didier HIEL, Monsieur Jean-Pierre BLANCART, Monsieur Jacques LARIVIERE

Procuration(s) : 12
Monsieur Philippe LA GRANGE à Monsieur Dominique ROBILLART, Madame Maryse COUPIN à Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Alain SZABO à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Madame Donata HOCHART à Monsieur Jean-Pierre BLANCART, Monsieur Daniel KRUSZKA à Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Jean-François CARON à Monsieur Didier HIEL, Monsieur Bernard BAUDE à Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Daniel TOP à Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Alain LHOEZ à Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain DUBREUCQ à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Patrice DELALEU à Monsieur Alain LEFEBVRE, Madame Maryse LOUP à Monsieur André KUCHCINSKI

Absent(s) excusé(s) : 7
Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Nicolas GODART (SUPPLÉANT), Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Christian PEDOWSKI

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LENS-LIÉVIN
21, rue Marcel Sembat
BP65 - 62302 LENS Cedex
Tél. // 03 21 790 790
Fax // 03 21 790 799
contact@agglo-lenslievin.fr
www.agglo-lenslievin.fr

Envoyé en préfecture le 05/12/2019
Reçu en préfecture le 05/12/2019
Affiché le 05/12/2019
ID : 062-246200364-20191128-B281119_D005-DE

B281119_D005

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

****

Système Alimentaire Territorial Durable
de l'Agglomération de Lens-Liévin

Convention d'objectifs 2019 avec
Initiatives Paysannes – Territoire Hauts-de-France

L'association Initiatives Paysannes (fusion au 1er janvier 2019 des associations ADEARN, AVENIR, CEDAPAS et COPASOL), mène de nombreuses actions en vue de soutenir, développer et promouvoir l'agriculture paysanne, et d'accompagner le changement des modèles agricoles à l'échelle de la région Hauts-de-France.

Au regard des enjeux identifiés sur la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin tels que la préservation du foncier et des actifs agricoles, le maintien sur le territoire des exploitations agricoles contribuant à la relocalisation de la production et de la consommation, Initiatives Paysannes souhaite aujourd'hui renforcer son intervention sur l'agglomération en développant un programme d'actions ciblé sur l'installation – transmission agricole.

En partenariat avec la SAFER et la Chambre d'Agriculture, Initiatives Paysannes se propose d'engager une démarche participative auprès des agriculteurs de plus de 50 ans en vue de les sensibiliser sur la transmission de leur exploitation, afin de permettre le maintien de ces dernières sur le territoire communautaire et d'éviter le départ à l'agrandissement.

Par courrier en date du 10 octobre 2019, Initiatives Paysannes a sollicité le soutien financier de la CALL pour le développement de ses interventions sur le territoire au titre de l'année 2019.

Ces propositions s'inscrivent dans le cadre de la politique agricole et alimentaire engagée par la CALL au titre de son Projet de Territoire, au travers notamment de son Système Alimentaire Territorial Durable (SATD), adopté par délibération du 25 avril 2019. Ces actions répondent en effet aux objectifs opérationnels du SATD en matière de préservation du foncier agricole et de maintien du tissu d'exploitations.

Au vu de ces éléments, il est proposé que la CALL apporte un soutien financier à hauteur de 1200€ à Initiatives Paysannes pour le développement de son programme d'actions sur le territoire communautaire au titre de l'année 2019.

Envoyé en préfecture le 05/12/2019
Reçu en préfecture le 05/12/2019
Affiché le 05/12/2019
ID : 062-246200364-20191128-B281119_D005-DE

A reçu un avis favorable en Commission chargée de l'Aménagement du Territoire du 05/11/2019

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Décide d'apporter son concours financier à hauteur de 1200€ à Initiatives Paysannes pour soutenir le déploiement de son programme d'actions 2019 sur le territoire, répondant aux objectifs opérationnels du SATD,

Autorise le Président à signer avec Initiatives Paysannes toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Précise que les crédits nécessaires, sont prévus au budget 2019 sur l'imputation : Budget Principal/Fonctionnement/Ligne de crédit 10002

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 05/12/2019
Reçu en préfecture le 05/12/2019
Affiché le 05/12/2019
ID : 062-246200364-20191128-B281119_D006-DE

Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

SÉANCE DU JEUDI 28 NOVEMBRE 2019

Lors du Bureau du mardi 19 novembre 2019 (convocations adressées les 14 octobre et 13 novembre 2019), le quorum n'ayant pas été atteint, une nouvelle convocation en date du 20 novembre 2019 a été adressée à chacun de ses membres.

L'an deux mille dix neuf, le vingt huit novembre à 17 H 30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé à nouveau dans les locaux de la Communauté.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **17 délégués étaient présents et 12 représentés sur 36 délégués en exercice.**

Présent(s) : 17
Monsieur Dominique ROBILLART, Monsieur Alain LEFEBVRE, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Sylvain ROBERT, Madame Catherine BECART, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Didier HIEL, Monsieur Jean-Pierre BLANCART, Monsieur Jacques LARIVIERE

Procuration(s) : 12
Monsieur Philippe LA GRANGE à Monsieur Dominique ROBILLART, Madame Maryse COUPIN à Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Alain SZABO à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Madame Donata HOCHART à Monsieur Jean-Pierre BLANCART, Monsieur Daniel KRUSZKA à Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Jean-François CARON à Monsieur Didier HIEL, Monsieur Bernard BAUDE à Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Daniel TOP à Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Alain LHOEZ à Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain DUBREUCQ à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Patrice DELALEU à Monsieur Alain LEFEBVRE, Madame Maryse LOUP à Monsieur André KUCHCINSKI

Absent(s) excusé(s) : 7
Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Nicolas GODART (SUPPLÉANT), Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Christian PEDOWSKI

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LENS-LIÉVIN
21, rue Marcel Sembat
BP65 - 62302 LENS Cedex
Tél. // 03 21 790 790
Fax // 03 21 790 799
contact@agglo-lenslievin.fr
www.agglo-lenslievin.fr

Envoyé en préfecture le 05/12/2019
Reçu en préfecture le 05/12/2019
Affiché le 05/12/2019
ID : 062-246200364-20191128-B281119_D006-DE

B281119_D006

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

****

Système Alimentaire Territorial Durable de l'Agglomération de Lens-Liévin

Soutien financier au développement d'une zone maraichère biologique pilote sur Loison-sous-Lens

Dans le cadre de son projet d'aménagement de l'écocité du 8, la commune de Loison-sous-Lens s'est engagée dans une démarche de développement d'une zone maraichère biologique, visant à répondre aux besoins alimentaires de ses habitants et à assurer l'approvisionnement directe de sa cantine scolaire municipale en régie.

Ce projet s'appuie sur la mise en place d'un partenariat avec les associations Terre de Liens et Bio Hauts de France, en vue d'une part de maitriser le foncier nécessaire à la réalisation de l'opération, et d'autre part permettre l'installation, via un appel à candidature, d'un porteur de projet en agriculture biologique. La conclusion de ces partenariats a permis l'installation en 2019 d'un maraicher en incubation sur une parcelle de 2,5 ha acquise par la foncière Terre de Liens.

Par courrier en date du 16 octobre 2018, la commune de Loison-sous-Lens avait sollicité le soutien financier de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin pour la création et le déploiement de ce projet de zone maraichère.

Le coût global du projet, qui entend également répondre aux enjeux communautaires de protection de la ressource en eau potable, de lutte contre l'érosion des sols et de développement de la biodiversité, s'élève en effet à 170 082,11€ TTC hors fonctionnement (frais d'acquisition, désenclavement du site, accès aux réseaux, forage et gestion des eaux pluviales, aménagement paysager…).

Dans le cadre de l'élaboration de son Système Alimentaire Territorial Durable (SATD) d'Agglomération, la CALL avait identifié la démarche portée par la commune de Loison-sous-Lens, comme projet structurant exemplaire à l'échelle du territoire.

Ce projet intègre en effet localement les différents enjeux identifiés dans le cadre du SATD (mobilisation du foncier agricole pour le développement de l'approvisionnement bio/local, appui à l'installation de porteurs de projets en agriculture biologique, intégration des équipes en charge de la restauration collective à la démarche et création d'un équipement de transformation dédié, protection de la ressource en eau et préservation de la biodiversité, participation citoyenne).

Au regard de la qualité du projet, l'accompagnement de la zone maraichère de Loison-sous-Lens a été inscrite au programme d'actions du SATD, adopté en Conseil Communautaire du 25 avril 2019.

Au vu de ces éléments, il est proposé de répondre favorablement à la demande de participation financière de la Commune de Loison-sous-Lens, sollicitée à hauteur de 45 879,87€ sur les dépenses d'investissement associées à la mise en œuvre du projet, soit 32 % du coût du projet.

Il est précisé qu'un appui technique visant à consolider, développer et valoriser ce projet à l'échelle du territoire communautaire pourra également être étudié dans le cadre du déploiement du SATD.

Envoyé en préfecture le 05/12/2019
Reçu en préfecture le 05/12/2019
Affiché le 05/12/2019
ID : 062-246200364-20191128-B281119_D006-DE

A reçu un avis favorable en Commission chargée de l'Aménagement du Territoire du 05/11/2019

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Décide d'apporter son concours financier à hauteur de 45 879,87€ € à la commune de Loison-sous-Lens pour soutenir le déploiement de sa zone maraichère biologique dédiée à l'approvisionnement alimentaire local sur son territoire dans le cadre du respect du VI de l'article 5216-5 du CGCT/

Autorise le Président à signer avec la commune de Loison-sous-Lens toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Précise que les crédits nécessaires, sont prévus sur l'imputation : Service Ingénierie et Accompagnement/ AP 2020 Système d'Alimentation Territorial Durable /Ligne de crédit n°10 115

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 05/12/2019
Reçu en préfecture le 05/12/2019
Affiché le 05/12/2019
ID : 062-246200364-20191128-B281119_D007-DE

Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

SÉANCE DU JEUDI 28 NOVEMBRE 2019

Lors du Bureau du mardi 19 novembre 2019 (convocations adressées les 14 octobre et 13 novembre 2019), le quorum n'ayant pas été atteint, une nouvelle convocation en date du 20 novembre 2019 a été adressée à chacun de ses membres.

L'an deux mille dix neuf, le vingt huit novembre à 17 H 30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé à nouveau dans les locaux de la Communauté.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **17 délégués étaient présents et 12 représentés sur 36 délégués en exercice.**

Présent(s) : 17
Monsieur Dominique ROBILLART, Monsieur Alain LEFEBVRE, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Sylvain ROBERT, Madame Catherine BECART, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Didier HIEL, Monsieur Jean-Pierre BLANCART, Monsieur Jacques LARIVIERE

Procuration(s) : 12
Monsieur Philippe LA GRANGE à Monsieur Dominique ROBILLART, Madame Maryse COUPIN à Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Alain SZABO à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Madame Donata HOCHART à Monsieur Jean-Pierre BLANCART, Monsieur Daniel KRUSZKA à Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Jean-François CARON à Monsieur Didier HIEL, Monsieur Bernard BAUDE à Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Daniel TOP à Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Alain LHOEZ à Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain DUBREUCQ à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Patrice DELALEU à Monsieur Alain LEFEBVRE, Madame Maryse LOUP à Monsieur André KUCHCINSKI

Absent(s) excusé(s) : 7
Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Nicolas GODART (SUPPLÉANT), Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Christian PEDOWSKI

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LENS-LIÉVIN
21, rue Marcel Sembat
BP65 - 62302 LENS Cedex
Tél. // 03 21 790 790
Fax // 03 21 790 799
contact@agglo-lenslievin.fr
www.agglo-lenslievin.fr

Envoyé en préfecture le 05/12/2019
Reçu en préfecture le 05/12/2019
Affiché le 05/12/2019
ID : 062-246200364-20191128-B281119_D007-DE

B281119_D007

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

****

Système Alimentaire Territorial Durable
de l'Agglomération de Lens-Liévin

Développement d'un Ecopôle Alimentaire sur le territoire de la CALL
Soutien à l'association Les Anges Gardins

Dans le cadre du déploiement de la politique agricole et alimentaire engagée par la CALL au titre de son Système Alimentaire Territorial Durable (SATD) adopté par délibération du 25 avril 2019, il est proposé d'apporter un concours financier à l'association Les Anges Gardins pour le développement sur le territoire communautaire, de son projet d'Ecopôle Alimentaire.

Par courrier en date du 7 octobre 2019, les Anges Gardins ont sollicité la CALL pour la mise en place de ce projet qui vise à développer un système de production et de diffusion structuré sur le territoire communautaire, et permettrait de prolonger les actions engagées depuis 2016 par l'association en faveur d'une meilleure accessibilité des habitants à une alimentation de qualité.

La mise en place de l'Ecopôle Alimentaire repose sur différents leviers :

- Le développement d'un complément de gamme sur les produits sensibles, via la poursuite du déploiement de l'Archipel nourricier à dominante fruitière déjà engagé sur l'arc nord-lensois,
- Le développement du stockage froid, de l'agréage des produits, du conditionnement et de la logistique de livraison,
- La mise à disposition de produits sur un premier lieu référent complété par des spots de vente hebdomadaires déconcentrés.

Cette démarche est complétée par la poursuite du déploiement sur le territoire, des autres actions engagées par les Anges Gardins en faveur de l'accessibilité alimentaire :

- Projet MENADEL : écosystème d'échanges de biens, de services, de savoir-faire et de talents s'appuyant sur la monnaie locale MANNE, et la mise en place d'actions participatives et d'éducation alimentaire ;

- Lancement du dispositif PANIERS solidaires en septembre 2019, en lien avec BIO Hauts-de-France, les réseaux AMAP et Cocagne, ainsi que les CCAS locaux.

L'association poursuivra au travers de ces activités le développement de sa démarche d'insertion (16 personnes en parcours d'insertion en 2018, dont 8 sortis des effectifs vers des emplois ou de la formation).

Le projet présenté s'inscrit dans le cadre de la politique agricole et alimentaire définie au titre du SATD d'agglomération. Aussi, il est proposé que la CALL apporte son soutien financier à l'association Les Anges Gardins pour le développement du projet d'Ecopôle Alimentaire, intégrant le déploiement de l'écosystème MENADEL et du dispositif PANIERS solidaires, sur le territoire communautaire.

Envoyé en préfecture le 05/12/2019
Reçu en préfecture le 05/12/2019
Affiché le 05/12/2019
ID : 062-246200364-20191128-B281119_D007-DE

A reçu un avis favorable en Commission chargée de l'Aménagement du Territoire du 05/11/2019

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Décide d'apporter son concours financier à hauteur de 55 000€ à l'association Les Anges Gardins pour soutenir le développement de son projet d'Ecopôle Alimentaire sur le territoire communautaire, au titre de l'année 2019,

Autorise le Président à signer avec l'association Les Anges Gardins toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Précise que les crédits nécessaires sont prévus au budget 2019 sur l'imputation : Budget Principal /Fonctionnement/Ligne de crédit 10002

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 05/12/2019
Reçu en préfecture le 05/12/2019
Affiché le 05/12/2019
ID : 062-246200364-20191128-B281119_D008-DE

Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

SÉANCE DU JEUDI 28 NOVEMBRE 2019

Lors du Bureau du mardi 19 novembre 2019 (convocations adressées les 14 octobre et 13 novembre 2019), le quorum n'ayant pas été atteint, une nouvelle convocation en date du 20 novembre 2019 a été adressée à chacun de ses membres.

L'an deux mille dix neuf, le vingt huit novembre à 17 H 30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé à nouveau dans les locaux de la Communauté.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **17 délégués étaient présents et 12 représentés sur 36 délégués en exercice.**

Présent(s) : 17
Monsieur Dominique ROBILLART, Monsieur Alain LEFEBVRE, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Sylvain ROBERT, Madame Catherine BECART, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Didier HIEL, Monsieur Jean-Pierre BLANCART, Monsieur Jacques LARIVIERE

Procuration(s) : 12
Monsieur Philippe LA GRANGE à Monsieur Dominique ROBILLART, Madame Maryse COUPIN à Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Alain SZABO à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Madame Donata HOCHART à Monsieur Jean-Pierre BLANCART, Monsieur Daniel KRUSZKA à Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Jean-François CARON à Monsieur Didier HIEL, Monsieur Bernard BAUDE à Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Daniel TOP à Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Alain LHOEZ à Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain DUBREUCQ à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Patrice DELALEU à Monsieur Alain LEFEBVRE, Madame Maryse LOUP à Monsieur André KUCHCINSKI

Absent(s) excusé(s) : 7
Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Nicolas GODART (SUPPLÉANT), Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Christian PEDOWSKI

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LENS-LIÉVIN
21, rue Marcel Sembat
BP65 - 62302 LENS Cedex
Tél. // 03 21 790 790
Fax // 03 21 790 799
contact@agglo-lenslievin.fr
www.agglo-lenslievin.fr

Envoyé en préfecture le 05/12/2019
Reçu en préfecture le 05/12/2019
Affiché le 05/12/2019
ID : 062-246200364-20191128-B281119_D008-DE

B281119_D008

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

****

Subvention à l'association Euralens - Programme Odyssée 2019

Par délibération en date du 18 juin 2019 le Bureau communautaire a confirmé son engagement dans le soutien à l'action menée par l'association Euralens depuis sa création en janvier 2009.

Au-delà de son action de promotion et d'accompagnement des projets du Territoire, EURALENS s'est engagée en 2018 et 2019 dans le programme « ODYSSEE » dont la vocation est de favoriser l'appropriation par les habitants des transformations intervenues sur leur territoire au cours des 10 dernières années et celles à venir dans les 10 prochaines années.

Pour toucher et mobiliser les différentes cibles identifiées, le programme se compose d'installations pérennes sur l'année, d'actions pédagogiques et de deux séquences d'événements plus festifs et populaires pour amener les habitants à porter un regard nouveau sur les sites en transformation, des actions pédagogiques construites spécifiquement pour mobiliser les différents publics ciblés.

Le programme d'Odyssée s'est déroulé autour de trois grandes périodes :

- Création d'actions pédagogiques participatives, dès mi-mai et jusque fin 2019 (elles ont vocation à demeurer visibles, diffusables et valorisables en 2020 et au-delà) : Une bande dessinée, par Xavier Betancourt et Jean-Luc Loyer, un documentaire participatif, donnant la parole aux habitants sur les initiatives marquantes de la transformation du territoire, un beau livre faisant le récit sensible de 10 ans de transformation du territoire signé Patrick Varetz, un colloque scientifique organisé par l'Université d'Artois en mai, sur le thème « Restaurer – Inventer » , un colloque international d'urbanisme, piloté par Ariella Masboungi,

- De grandes œuvres et installations capables, sur l'ensemble du territoire du Pôle Métropolitain de l'Artois, de créer l'événement, du mois de mai à septembre 2019, dans la Chaîne des parcs : projection géante sur un terril de la CALL, « festival des cabanes », des jardins artistiques et des créations paysagères, ...

- Une séquence d'événements orientés sur la Chaîne des parcs et les cœurs de ville, entre mai et juin 2019 : Lancement d'Odyssée à l'occasion de la Route du Louvre avec un grand concert, la Constellation Imaginaire, le final, dans le parc du Louvre-Lens avec l'inauguration d'un pigeonnier, …

A ce titre, il est proposé d'attribuer la 2ème tranche de la subvention exceptionnelle à hauteur de 100 00 euros (100 000 euros en 2018) pour l'ensemble des manifestations et animations qui se sont déroulées au titre de la programmation Odyssée 2019.

Vu la présentation du programme prévisionnel d'Odyssée effectuée en conseil communautaire lors de la séance du 16 mai 2017,

Vu le budget prévisionnel de la manifestation Odyssée présenté par l'association Euralens.

Envoyé en préfecture le 05/12/2019
Reçu en préfecture le 05/12/2019
Affiché le 05/12/2019
ID : 062-246200364-20191128-B281119_D008-DE

A reçu un avis favorable en Commission chargée de l'Aménagement du Territoire du 05/11/2019

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Décide d'attribuer une subvention de 100 000 euros à l'association Euralens au titre de la programmation Odyssée 2019.

Autorise le Président à signer les pièces nécessaires au paiement de la subvention.

Précise que les crédits nécessaires, d'un montant de 100 000 euros sont prévus dans la décision modificative n°2 du budget principal 2019 sur la ligne de crédit n°3596

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 05/12/2019
Reçu en préfecture le 05/12/2019
Affiché le 05/12/2019
ID : 062-246200364-20191128-B281119_D009-DE

Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

SÉANCE DU JEUDI 28 NOVEMBRE 2019

Lors du Bureau du mardi 19 novembre 2019 (convocations adressées les 14 octobre et 13 novembre 2019), le quorum n'ayant pas été atteint, une nouvelle convocation en date du 20 novembre 2019 a été adressée à chacun de ses membres.

L'an deux mille dix neuf, le vingt huit novembre à 17 H 30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé à nouveau dans les locaux de la Communauté.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **17 délégués étaient présents et 12 représentés sur 36 délégués en exercice.**

Présent(s) : 17
Monsieur Dominique ROBILLART, Monsieur Alain LEFEBVRE, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Sylvain ROBERT, Madame Catherine BECART, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Didier HIEL, Monsieur Jean-Pierre BLANCART, Monsieur Jacques LARIVIERE

Procuration(s) : 12
Monsieur Philippe LA GRANGE à Monsieur Dominique ROBILLART, Madame Maryse COUPIN à Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Alain SZABO à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Madame Donata HOCHART à Monsieur Jean-Pierre BLANCART, Monsieur Daniel KRUSZKA à Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Jean-François CARON à Monsieur Didier HIEL, Monsieur Bernard BAUDE à Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Daniel TOP à Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Alain LHOEZ à Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain DUBREUCQ à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Patrice DELALEU à Monsieur Alain LEFEBVRE, Madame Maryse LOUP à Monsieur André KUCHCINSKI

Absent(s) excusé(s) : 7
Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Nicolas GODART (SUPPLÉANT), Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Christian PEDOWSKI

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LENS-LIÉVIN
21, rue Marcel Sembat
BP65 - 62302 LENS Cedex
Tél. // 03 21 790 790
Fax // 03 21 790 799
contact@agglo-lenslievin.fr
www.agglo-lenslievin.fr

Envoyé en préfecture le 05/12/2019
Reçu en préfecture le 05/12/2019
Affiché le 05/12/2019
ID : 062-246200364-20191128-B281119_D009-DE

B281119_D009

SERVICES A LA POPULATION ET TERRITOIRE DURABLE

****

Ablain-Saint-Nazaire - Rue Marcel LANCINO - Mise en place d'un surpresseur - Signature d'une convention d'occupation tripartite et d'un bulletin d'indemnités culturales - Indemnisation des dégâts culturaux

Au vu de la faible recharge des nappes en 2019, qui intervient après 2 années de sécheresse, la préfecture du Pas-de-Calais a placé le département en vigilance sécheresse dès le 4 avril 2019.

Des mesures de restriction pour chaque famille d'usagers sont mises en place afin de diminuer significativement la consommation d'eau et de préserver les ressources en eau potable.

Afin de pallier les difficultés sur certains captages d'eau du territoire, Véolia, exploitant du réseau, a eu recours à des solutions de secours.

Divers surpresseurs ont été implantés en des points stratégiques.

La mise en place de l'un de ces ouvrages, rue Marcel Lancino à Ablain-Saint-Nazaire, a nécessité des terrassements au droit de parcelles agricoles (cadastrées section ZB n^{os} 29 et 30) exploitées par le GAEC du Ruisseau.

Des dégâts au sol ayant été occasionnés, il y aurait lieu de les indemniser.

Par ailleurs, l'exploitation du surpresseur nécessite une occupation temporaire de la parcelle référencée section ZB n°29 susvisée, propriété de Monsieur Jean-Michel HEURTEAUX.

Une convention tripartite doit être signée avec le propriétaire et l'agriculteur en place. Une indemnisation annuelle pour manque à gagner, liée à l'existence d'une surface incultivable, serait à prévoir dans les accords. L'indemnité serait fixée sur la base d'un assolement triennal actualisé chaque année.

Vu les barèmes d'indemnisation pour pertes culturales de la Chambre d'Agriculture,

Envoyé en préfecture le 05/12/2019
Reçu en préfecture le 05/12/2019
Affiché le 05/12/2019
ID : 062-246200364-20191128-B281119_D009-DE

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Services à la Population et Territoire Durable du 06/11/2019

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Autorise le Président :

- à signer avec Monsieur Jean-Michel HEURTEAUX et le GAEC du Ruisseau, conformément au détail figurant aux tableaux joints, le bulletin d'indemnités culturales et la convention d'occupation tripartite relatifs à la mise en place d'un surpresseur rue Marcel LANCINO à Ablain-Saint-Nazaire,

- à verser les indemnités correspondantes, à l'aune des tableaux annexés.

Précise que les crédits nécessaires, d'un montant de 1500 € sont prévus au budget annexe Eau Potable 2019 sur la ligne de crédit n°323.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 05/12/2019
Reçu en préfecture le 05/12/2019
Affiché le
ID : 062-246200364-20191128-B281119_D009-DE

Mise en place d'un surpresseur – Bulletin d'indemnités culturales

Commune	Références cadastrales		Surface travaux	Indemnités	Exploitant
	Section	Numéro			
Ablain-Saint-Nazaire	ZB	29	2 000 m²	1 400 €	GAEC du Ruisseau 1 rue du Flot 62153 Ablain-Saint-Nazaire
		30			

Mise en place d'un surpresseur – Convention d'occupation temporaire

Commune	Références cadastrales		Surface occupation	Signataires	
	Section	Numéro			
Ablain-Saint-Nazaire	ZB	29	75 m²	Propriétaire	Monsieur Jean-Michel HEURTEAUX 1 rue du Flot 62153 Ablain-Saint-Nazaire
				Exploitant	GAEC du Ruisseau* 1 rue du Flot 62153 Ablain-Saint-Nazaire

*Le GAEC du Ruisseau bénéficiera annuellement, à compter d'octobre 2020, d'une indemnité de manque à gagner liée à l'impossibilité de mettre en valeur la surface objet de l'occupation temporaire. Cette indemnité sera calculée sur la base d'un assolement triennal blé escourgeon betteraves, au vu des barèmes de la Chambre d'Agriculture, pour la campagne en cours.

Pour la campagne 2018/2019, l'assolement est ainsi de 3 789 €/ha (0.38 €/m²).

Envoyé en préfecture le 05/12/2019
Reçu en préfecture le 05/12/2019
Affiché le 05/12/2019
ID : 062-246200364-20191128-B281119_D010-DE

Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

SÉANCE DU JEUDI 28 NOVEMBRE 2019

Lors du Bureau du mardi 19 novembre 2019 (convocations adressées les 14 octobre et 13 novembre 2019), le quorum n'ayant pas été atteint, une nouvelle convocation en date du 20 novembre 2019 a été adressée à chacun de ses membres.

L'an deux mille dix neuf, le vingt huit novembre à 17 H 30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé à nouveau dans les locaux de la Communauté.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **17 délégués étaient présents et 12 représentés sur 36 délégués en exercice.**

Présent(s) : 17
Monsieur Dominique ROBILLART, Monsieur Alain LEFEBVRE, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Sylvain ROBERT, Madame Catherine BECART, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Didier HIEL, Monsieur Jean-Pierre BLANCART, Monsieur Jacques LARIVIERE

Procuration(s) : 12
Monsieur Philippe LA GRANGE à Monsieur Dominique ROBILLART, Madame Maryse COUPIN à Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Alain SZABO à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Madame Donata HOCHART à Monsieur Jean-Pierre BLANCART, Monsieur Daniel KRUSZKA à Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Jean-François CARON à Monsieur Didier HIEL, Monsieur Bernard BAUDE à Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Daniel TOP à Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Alain LHOEZ à Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain DUBREUCQ à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Patrice DELALEU à Monsieur Alain LEFEBVRE, Madame Maryse LOUP à Monsieur André KUCHCINSKI

Absent(s) excusé(s) : 7
Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Nicolas GODART (SUPPLÉANT), Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Christian PEDOWSKI

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LENS-LIÉVIN
21, rue Marcel Sembat
BP65 - 62302 LENS Cedex
Tél. // 03 21 790 790
Fax // 03 21 790 799
contact@agglo-lenslievin.fr
www.agglo-lenslievin.fr

Envoyé en préfecture le 05/12/2019
Reçu en préfecture le 05/12/2019
Affiché le 05/12/2019
ID : 062-246200364-20191128-B281119_D010-DE

B281119_D010

SERVICES A LA POPULATION ET TERRITOIRE DURABLE

****

Bully-les-Mines - Enfouissement de conduites d'eau potable et d'ouvrages annexes - Constitution de servitudes et indemnisation des propriétaires

Les travaux d'enfouissement de réseaux en lien avec le nouveau réservoir d'eau potable de Bully-les-Mines se poursuivent.

Cette opération implique la mise en place de conduites et d'ouvrages annexes (chambre à vannes) au droit de deux parcelles privées référencées section AS n^{os} 317 et 318 à Bully-les-Mines. Ces biens sont aujourd'hui à usage agricole.

Afin de garantir l'accès aux futurs ouvrages, il y aurait lieu de prévoir la constitution de conventions de servitude avec les propriétaires des parcelles grevées.

Cette démarche s'accompagnerait d'une indemnisation sur la base de 2 € / m², étant précisé que la surface totale d'emprise serait d'environ 250 m².

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Services à la Population et Territoire Durable du 06/11/2019

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Autorise le Président :

- à signer avec les propriétaires identifiés en annexe, les conventions de servitude afférentes à l'enfouissement de conduites d'eau potable et d'ouvrages accessoires au droit des parcelles référencées section AS n^{os} 317 et 318 au cadastre de Bully-les-Mines,
- à verser à ces propriétaires les indemnités correspondantes.

Tous les frais (Notaire, géomètre, etc...) seront supportés par la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin.

Précise que les crédits nécessaires, d'un montant de 3000 € sont prévus au budget 2019 sur l'imputation 04/MRESERVOIR/15D07967/3516.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 05/12/2019
Reçu en préfecture le 05/12/2019
Affiché le
ID : 062-246200364-20191128-B281119_D010-DE

Constitution de servitudes – Etat parcellaire et financier

Commune	Références cadastrales		Surface grevée	Indemnités	Propriétaires	Nature des ouvrages
	Section	Numéro				
Bully-les-Mines	AS	317	65 m² environ	2 €/m²	Territoires 62 Centre d'Affaires ARTEA 2 rue Joseph-Marie Jacquart 62803 LIEVIN	Conduites de 350 mm de diamètre
		318	183 m² environ		Monsieur Pierre CARLIER 78 rue Gambetta 62160 BULLY-LES-MINES Monsieur Francis CARLIER 26 rue Kléber 62300 LENS	Conduites de 350 mm de diamètre Chambre à vannes

Envoyé en préfecture le 29/11/2019
Reçu en préfecture le 29/11/2019
Affiché le 29/11/2019
ID : 062-246200364-20191128-B281119_D011-DE

Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

SÉANCE DU JEUDI 28 NOVEMBRE 2019

Lors du Bureau du mardi 19 novembre 2019 (convocations adressées les 14 octobre et 13 novembre 2019), le quorum n'ayant pas été atteint, une nouvelle convocation en date du 20 novembre 2019 a été adressée à chacun de ses membres.

L'an deux mille dix neuf, le vingt huit novembre à 17 H 30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé à nouveau dans les locaux de la Communauté.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **17 délégués étaient présents et 12 représentés sur 36 délégués en exercice.**

Présent(s) : 17
Monsieur Dominique ROBILLART, Monsieur Alain LEFEBVRE, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Sylvain ROBERT, Madame Catherine BECART, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Didier HIEL, Monsieur Jean-Pierre BLANCART, Monsieur Jacques LARIVIERE

Procuration(s) : 12
Monsieur Philippe LA GRANGE à Monsieur Dominique ROBILLART, Madame Maryse COUPIN à Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Alain SZABO à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Madame Donata HOCHART à Monsieur Jean-Pierre BLANCART, Monsieur Daniel KRUSZKA à Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Jean-François CARON à Monsieur Didier HIEL, Monsieur Bernard BAUDE à Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Daniel TOP à Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Alain LHOEZ à Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain DUBREUCQ à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Patrice DELALEU à Monsieur Alain LEFEBVRE, Madame Maryse LOUP à Monsieur André KUCHCINSKI

Absent(s) excusé(s) : 7
Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Jacques JAKUBOSZCZAK, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Christian PEDOWSKI

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LENS-LIÉVIN
21, rue Marcel Sembat
BP65 - 62302 LENS Cedex
Tél. // 03 21 790 790
Fax // 03 21 790 799
contact@agglo-lenslievin.fr
www.agglo-lenslievin.fr

Envoyé en préfecture le 29/11/2019
Reçu en préfecture le 29/11/2019
Affiché le 29/11/2019
ID : 062-246200364-20191128-B281119_D011-DE

B281119_D011

SERVICES A LA POPULATION ET TERRITOIRE DURABLE

****

Travaux de mise aux normes du crématorium de Vendin-le-Vieil
Autorisation de signature du marché

Prenant acte des dispositions de l'arrêté du 28 février 2010 *relatif à la hauteur des cheminées des crématoriums et aux quantités maximales de polluants contenus dans les gaz rejetés à l'atmosphère*, la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin a pris les mesures nécessaires à la mise aux normes du crématorium de Vendin-le-Vieil en mettant en œuvre deux procédures de mise en concurrence visant à attribuer :

- d'une part, un marché de maîtrise d'oeuvre pour la réalisation des travaux de mise aux normes du crématorium,
- d'autre part, un marché de fourniture d'équipement de crémation (four et filtration), comportant, en outre, les prestations de maintenance associées.

Le 18 juillet 2019, la collectivité a publié un nouvel avis d'appel public à concurrence en vue d'attribuer les marchés de travaux nécessaires à la mise aux normes du crématorium de Vendin-le-Vieil.

Dans ce cadre, la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin a lancé une consultation comportant 5 lots :

- Lot n°1 : Gros œuvre étendu,
- Lot n°2 : Aménagements intérieurs,
- Lot n°3 : Electricité courants forts et courants faibles,
- Lot n°4 : Plomberie sanitaire chauffage ventilation,
- Lot n°5 : Voirie Réseaux Divers.

La Commission d'appel d'offres après s'être réunie le 23 octobre 2019 a rendu un avis favorable pour l'attribution des marchés issus des lots 1, 3, 4 et 5. Le lot 2 relatif aux travaux d'aménagement intérieur, quant à lui, doit être relancé faute de concurrence satisfaisante, l'unique offre reçue étant inacceptable.

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Services à la Population et Territoire Durable du 06/11/2019

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Envoyé en préfecture le 29/11/2019
Reçu en préfecture le 29/11/2019
Affiché le 29/11/2019
ID : 062-246200364-20191128-B281119_D011-DE

Autorise le Président à signer les marchés conformément à l'avis de la Commission d'appel d'offres avec les attributaires repris dans le tableau ci-annexé.

Autorise le Président à signer le marché issu du lot 2 et relatif aux travaux d'aménagement intérieur après mise en œuvre d'une nouvelle procédure de mise en concurrence et conformément à l'avis de la Commission d'appel d'offres.

Précise que les crédits de paiement nécessaires d'un montant de 1 824 500 € H.T. sont prévus aux budgets 2020 et 2021 sur l'imputation : Budget 08/ Investissement/ Programme MGOPCREMAT/ Opération 16D09082/ Travaux de mise aux normes/ Ligne de crédit 1727.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 29/11/2019
Reçu en préfecture le 29/11/2019
Affiché le 29/11/2019
ID : 062-246200364-20191128-B281119_D011-DE

ANNEXE A LA DELIBERATION N°782 DU BUREAU EN DATE DU 19 NOVEMBRE 2019

Procédure	Date d'attribution par la C.A.O.	Intitulé du marché et du lot	Attributaire	Montant en € H.T.
Marché à procédure adaptée	23 octobre 2019	Affaire 19S049 : Travaux de mise aux normes du crématorium de Vendin-le-Vieil		
		Lot n°1 : Gros Œuvre étendu	Groupement BAUDIN CHATEAUNEUF ARTOIS/MIROUX	970 000 € H.T.
		Lot n°2 : Aménagements intérieurs	**Déclaration sans suite faute de concurrence suffisante**	
		Lot n°3 : Electricité courants forts et courants faibles	DAINVILLE ELECTRICITE	159 323.65 € H.T.
		Lot n°4 : Plomberie sanitaire chauffage ventilation	EFFET D'O	229 491.15 € H.T.
		Lot n°5 : Voirie réseaux divers	SOTRAIX	318 158.61 € H.T.

Envoyé en préfecture le 05/12/2019
Reçu en préfecture le 05/12/2019
Affiché le 05/12/2019
ID : 062-246200364-20191128-B281119_D012-DE

Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

SÉANCE DU JEUDI 28 NOVEMBRE 2019

Lors du Bureau du mardi 19 novembre 2019 (convocations adressées les 14 octobre et 13 novembre 2019), le quorum n'ayant pas été atteint, une nouvelle convocation en date du 20 novembre 2019 a été adressée à chacun de ses membres.

L'an deux mille dix neuf, le vingt huit novembre à 17 H 30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé à nouveau dans les locaux de la Communauté.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **17 délégués étaient présents et 12 représentés sur 36 délégués en exercice.**

Présent(s) : 17
Monsieur Dominique ROBILLART, Monsieur Alain LEFEBVRE, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Sylvain ROBERT, Madame Catherine BECART, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Didier HIEL, Monsieur Jean-Pierre BLANCART, Monsieur Jacques LARIVIERE

Procuration(s) : 12
Monsieur Philippe LA GRANGE à Monsieur Dominique ROBILLART, Madame Maryse COUPIN à Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Alain SZABO à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Madame Donata HOCHART à Monsieur Jean-Pierre BLANCART, Monsieur Daniel KRUSZKA à Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Jean-François CARON à Monsieur Didier HIEL, Monsieur Bernard BAUDE à Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Daniel TOP à Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Alain LHOEZ à Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain DUBREUCQ à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Patrice DELALEU à Monsieur Alain LEFEBVRE, Madame Maryse LOUP à Monsieur André KUCHCINSKI

Absent(s) excusé(s) : 7
Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Nicolas GODART (SUPPLÉANT), Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Christian PEDOWSKI

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LENS-LIÉVIN
21, rue Marcel Sembat
BP65 - 62302 LENS Cedex
Tél. // 03 21 790 790
Fax // 03 21 790 799
contact@agglo-lenslievin.fr
www.agglo-lenslievin.fr

Envoyé en préfecture le 05/12/2019
Reçu en préfecture le 05/12/2019
Affiché le 05/12/2019
ID : 062-246200364-20191128-B281119_D012-DE

B281119_D012

SERVICES A LA POPULATION ET TERRITOIRE DURABLE

****

Contrat de collaboration COREPILE

Corepile est un éco-organisme agréé, de nouveau pour la période 2016-2021, par l'Etat pour gérer la collecte et le traitement des piles et accumulateurs portables usagés.

La mise en place des contenants de collecte sur les déchèteries communautaires, leur enlèvement et le traitement des piles sont pris en charge par Corepile selon les modalités du Contrat de collaboration.

Adhérente depuis 2003, la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin bénéficie de ce service sur l'ensemble des déchèteries fixes.

Cette filière permet ainsi de détourner les piles du gisement des ordures ménagères. Pour illustration, en 2018 plus de 2,5 t ont été collectées en déchèterie puis traitées dans la filière Corepile.

Le renouvellement de l'adhésion permettra donc de poursuivre les efforts de tri et ainsi augmenter le gisement de piles et accumulateurs portables usagés dans la filière Corepile.

La Communauté d'agglomération de Lens-Liévin, compétente en matière de collecte et traitement pour ce type de déchets sur son territoire, propose de conclure le nouveau Contrat de collaboration pour la reprise gratuite des piles et accumulateurs portables usagés.

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Services à la Population et Territoire Durable du 06/11/2019

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Autorise le Président à signer le Contrat de collaboration pour la reprise gratuite des piles et accumulateurs portables usagés, avec l'éco-organisme Corepile, sis 17, rue Georges Bizet, 75116 Paris.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 29/11/2019
Reçu en préfecture le 29/11/2019
Affiché le 29/11/2019
ID : 062-246200364-20191128-B281119_D013-DE

Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

SÉANCE DU JEUDI 28 NOVEMBRE 2019

Lors du Bureau du mardi 19 novembre 2019 (convocations adressées les 14 octobre et 13 novembre 2019), le quorum n'ayant pas été atteint, une nouvelle convocation en date du 20 novembre 2019 a été adressée à chacun de ses membres.

L'an deux mille dix neuf, le vingt huit novembre à 17 H 30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé à nouveau dans les locaux de la Communauté.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **17 délégués étaient présents et 11 représentés sur 36 délégués en exercice.**

Présent(s) : 17
Monsieur Dominique ROBILLART, Monsieur Alain LEFEBVRE, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Sylvain ROBERT, Madame Catherine BECART, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Didier HIEL, Monsieur Jean-Pierre BLANCART, Monsieur Jacques LARIVIERE

Procuration(s) : 11
Monsieur Philippe LA GRANGE à Monsieur Dominique ROBILLART, Madame Maryse COUPIN à Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Alain SZABO à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Madame Donata HOCHART à Monsieur Jean-Pierre BLANCART, Monsieur Daniel KRUSZKA à Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Jean-François CARON à Monsieur Didier HIEL, Monsieur Bernard BAUDE à Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Alain LHOEZ à Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain DUBREUCQ à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Patrice DELALEU à Monsieur Alain LEFEBVRE, Madame Maryse LOUP à Monsieur André KUCHCINSKI

Absent(s) excusé(s) : 8
Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Jacques JAKUBOSZCZAK, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Daniel TOP, Monsieur Christian PEDOWSKI

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LENS-LIÉVIN
21, rue Marcel Sembat
BP65 - 62302 LENS Cedex
Tél. // 03 21 790 790
Fax // 03 21 790 799
contact@agglo-lenslievin.fr
www.agglo-lenslievin.fr

Envoyé en préfecture le 29/11/2019
Reçu en préfecture le 29/11/2019
Affiché le 29/11/2019
ID : 062-246200364-20191128-B281119_D013-DE

B281119_D013

SERVICES A LA POPULATION ET TERRITOIRE DURABLE

****

Autorisation de signature d'un marché
Affaire n°18S0141 : Marché global de performance pour la conception, la réalisation et l'exploitation de deux déchèteries

La Communauté d'agglomération de LENS-LIEVIN a lancé une consultation pour la conception, la réalisation et l'exploitation de deux nouvelles déchèteries (Avion et Quadraparc).

Il s'agit d'un marché global de performance passé suivant la procédure d'un dialogue compétitif.

L'ambition de la CALL est de concevoir et mettre en œuvre des équipements alternatifs aux modèles classiques (quai haut, quai bas, caisson), performants, innovants et évolutifs au service du tri séparatif « collectif », tout en maîtrisant les dépenses de la collectivité.

Le programme d'investissement comprend la conception et la réalisation des travaux pour les deux déchèteries y compris une ressourcerie. Ces installations seront ensuite exploitées dans la cadre de ce même marché pour une durée de 7 ans.

La Commission d'appel d'offres, après s'être réunie le 23 octobre 2019 a décidé de désigner le titulaire du marché repris ci-dessus.

L'attributaire de l'affaire 18S0141, désigné par la CAO, est le groupement :

VEOLIA - EIFFAGE CONSTRUCTION - EIFFAGE ROUTE-URBA LINEA

Pour un montant de 16 620 040,24 € H.T.

Après avoir pris connaissance du marché susmentionné et de l'attributaire, des éléments figurant à l'acte d'engagement, et constaté sa conformité avec le Dossier de Consultation des Entreprises, au regard des crédits inscrits,

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Services à la Population et Territoire Durable du 06/11/2019

Le Bureau, après avoir délibéré, à la majorité avec :
21 « pour »

4 « contre »

3 « abstention »

Envoyé en préfecture le 29/11/2019
Reçu en préfecture le 29/11/2019
Affiché le 29/11/2019
ID : 062-246200364-20191128-B281119_D013-DE

Autorise le Président à signer le marché, avec le Groupement lauréat VEOLIA - EIFFAGE CONSTRUCTION - EIFFAGE ROUTE-URBA LINEA

Précise que les crédits nécessaires, d'un montant de 7 778 465,44€ TTC en investissement et de 11 151 784,28 € TTC en fonctionnement (pour 7ans) sont prévus sur l'imputation :

- Budget 01 /Investissement/Programme MTRVX-DECH/Opération 16D08893 EXTENSION DU *RESEAU DES DECHETTERIES /Ligne de crédit 8610,*
- Budget 01 /Fonctionnement /Gestion des déchets// Ligne de crédit 1091
- Budget 01 /Fonctionnement /Gestion des déchets// Ligne de crédit à créer en 2021

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 05/12/2019
Reçu en préfecture le 05/12/2019
Affiché le 05/12/2019
ID : 062-246200364-20191128-B281119_D014-DE

Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

SÉANCE DU JEUDI 28 NOVEMBRE 2019

Lors du Bureau du mardi 19 novembre 2019 (convocations adressées les 14 octobre et 13 novembre 2019), le quorum n'ayant pas été atteint, une nouvelle convocation en date du 20 novembre 2019 a été adressée à chacun de ses membres.

L'an deux mille dix neuf, le vingt huit novembre à 17 H 30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé à nouveau dans les locaux de la Communauté.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **16 délégués étaient présents et 10 représentés sur 36 délégués en exercice.**

Présent(s) : 16
Monsieur Dominique ROBILLART, Monsieur Alain LEFEBVRE, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Sylvain ROBERT, Madame Catherine BECART, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Didier HIEL, Monsieur Jean-Pierre BLANCART, Monsieur Jacques LARIVIERE

Procuration(s) : 10
Monsieur Philippe LA GRANGE à Monsieur Dominique ROBILLART, Madame Maryse COUPIN à Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Alain SZABO à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Madame Donata HOCHART à Monsieur Jean-Pierre BLANCART, Monsieur Daniel KRUSZKA à Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Jean-François CARON à Monsieur Didier HIEL, Monsieur Alain LHOEZ à Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain DUBREUCQ à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Patrice DELALEU à Monsieur Alain LEFEBVRE, Madame Maryse LOUP à Monsieur André KUCHCINSKI

Absent(s) excusé(s) : 10
Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Nicolas GODART (SUPPLÉANT), Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Daniel TOP, Monsieur Christian PEDOWSKI

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LENS-LIÉVIN
21, rue Marcel Sembat
BP65 - 62302 LENS Cedex
Tél. // 03 21 790 790
Fax // 03 21 790 799
contact@agglo-lenslievin.fr
www.agglo-lenslievin.fr

Envoyé en préfecture le 05/12/2019
Reçu en préfecture le 05/12/2019
Affiché le 05/12/2019
ID : 062-246200364-20191128-B281119_D014-DE

B281119_D014

COHESION TERRITORIALE

****

Tiers lieu "MICRO FOLIE" de Grenay - Subvention d'équipement

La commune de Grenay, s'est engagée dans une politique culturelle ambitieuse à l'échelle communale et au rayonnement supra-communal en plaçant la culture comme fondement indispensable au développement de sa population et de son territoire.

En juin 2015, la commune a voulu répondre à des besoins complémentaires et créer le 1er tiers-lieu au nord de Paris avec la Médiathèque-Estaminet. Cette structure dispose d'une salle de diffusion pouvant accueillir 60 personnes assises (150 debout) en tant que lieu de vie, de convivialité, d'échanges et de proximité, permet de développer une réelle dynamique culturelle à destination des différents publics du territoire : les écoles, comme les particuliers, les jeunes, les associations.

En s'inscrivant dans l'appel à projet lancé par le Ministère de la Culture pour la création d'une Micro Folie, la commune a souhaité offrir un équipement structurant des Arts et lutter contre la fracture numérique en créant :

- Un musée numérique avec accès à 500 collections venant de 12 institutions nationales, en proposant un mode conférencier et en mettant 15 tablettes numériques à la disposition des usagers,
- Deux espaces de réalité virtuelle avec 8 casques mis à disposition du tout public,
- Conforter le Fablab avec du matériel innovant (imprimantes 3D, brodeuses 3D, robots, flocage etc.).

Ce nouveau service contribuera à renforcer le programme de lutte contre les fractures numériques qui rejoint les ambitions partagées de la CALL et du Département tout en assurant au public comme aux artistes des conditions d'accueil favorisant leur expression.

Dans ce cadre, un parc de matériels adaptés et innovants (équipement scénique, son, lumières et vidéo…) doit être installé pour compléter l'offre et renforcer les conditions d'exercice opérationnelles. Aussi, pour maintenir un programme d'activités de qualité, la commune a souhaité intégrer le volet innovation dans les investissements opérés afin de disposer de matériels à la hauteur des ambitions culturelles soutenues par les partenaires institutionnels et rester en phase avec l'évolution technologique.

Ce dispositif contribue à valoriser le patrimoine régional, la médiation culturelle, le tourisme et pourra être proposé également aux partenaires œuvrant dans le champ de l'insertion. Dans ce cadre, des actions seront élaborées et développées avec Pole Emploi, les Missions Locales, les P.I.J. (Point Information Jeunesse) comme support des actions envers les publics en recherche d'emploi.

Un lien sera réalisé avec les écoles d'ingénieurs du territoire. « PopSchool » a manifesté son intérêt pour ce projet et associera des stagiaires pour décliner leur projet de formation durant une semaine au sein du Fablab.

A ce titre ce projet s'inscrit dans les priorités de la CALL au titre de la feuille de route des usages et services numériques adoptée par le conseil communautaire le 26 juin 2018 et permet également une diversification des usages et un développement des publics au sein de la médiathèque.

La mise en œuvre de la « Micro Folie » au sein de la médiathèque-estaminet nécessite l'acquisition et la mise en œuvre de différents matériels et outillages qui représentent un investissement financier s'élevant à 61 910 euros H.T.

Envoyé en préfecture le 05/12/2019
Reçu en préfecture le 05/12/2019
Affiché le 05/12/2019
ID : 062-246200364-20191128-B281119_D014-DE

Il est proposé d'accorder à la ville de Grenay un soutien financier sous la forme d'une subvention d'un montant maximum de 20 000 euros, soit 32 % du coût du projet.

A reçu un avis favorable en Commission chargée de la Cohésion Territoriale du 05/11/2019

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Décide d'apporter son concours financier à hauteur de 20 000 euros maximum à la ville de Grenay pour l'acquisition des différents matériels et outillages numériques liés à la mise en œuvre de la Micro Folie dans le cadre du respect de l'article 5216-5 du CGCT régissant les fonds de concours entre la communauté et ses communes membres.

Autorise le Président à signer avec la ville de Grenay toutes les pièces correspondant à ce dossier.

Précise que les crédits nécessaires, d'un montant de 20 000 euros sont prévus au budget 2019 sur l'imputation : Budget Général/Investissement/Ligne de crédit 10098.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 05/12/2019
Reçu en préfecture le 05/12/2019
Affiché le 05/12/2019
ID : 062-246200364-20191128-B281119_D015-DE

Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

SÉANCE DU JEUDI 28 NOVEMBRE 2019

Lors du Bureau du mardi 19 novembre 2019 (convocations adressées les 14 octobre et 13 novembre 2019), le quorum n'ayant pas été atteint, une nouvelle convocation en date du 20 novembre 2019 a été adressée à chacun de ses membres.

L'an deux mille dix neuf, le vingt huit novembre à 17 H 30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé à nouveau dans les locaux de la Communauté.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **16 délégués étaient présents et 10 représentés sur 36 délégués en exercice.**

Présent(s) : 16
Monsieur Dominique ROBILLART, Monsieur Alain LEFEBVRE, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Sylvain ROBERT, Madame Catherine BECART, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Didier HIEL, Monsieur Jean-Pierre BLANCART, Monsieur Jacques LARIVIERE

Procuration(s) : 10
Monsieur Philippe LA GRANGE à Monsieur Dominique ROBILLART, Madame Maryse COUPIN à Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Alain SZABO à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Madame Donata HOCHART à Monsieur Jean-Pierre BLANCART, Monsieur Daniel KRUSZKA à Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Jean-François CARON à Monsieur Didier HIEL, Monsieur Alain LHOEZ à Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain DUBREUCQ à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Patrice DELALEU à Monsieur Alain LEFEBVRE, Madame Maryse LOUP à Monsieur André KUCHCINSKI

Absent(s) excusé(s) : 10
Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Nicolas GODART (SUPPLÉANT), Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Daniel TOP, Monsieur Christian PEDOWSKI

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LENS-LIÉVIN
21, rue Marcel Sembat
BP65 - 62302 LENS Cedex
Tél. // 03 21 790 790
Fax // 03 21 790 799
contact@agglo-lenslievin.fr
www.agglo-lenslievin.fr

Envoyé en préfecture le 05/12/2019
Reçu en préfecture le 05/12/2019
Affiché le 05/12/2019
ID : 062-246200364-20191128-B281119_D015-DE

B281119_D015

COHESION TERRITORIALE

****

26ème édition du meeting d'athlétisme à l'Aréna Stade Couvert

La 26ème édition du meeting International de Liévin se déroulera le 19 février 2020 au cœur de l'Aréna Stade Couvert. Après le succès des deux dernières éditions depuis sa réouverture, le stade accueillera l'un des sept plus grands meetings d'athlétisme au monde.

Les résultats sportifs exceptionnels ont convaincu les instances mondiales d'intégrer en 2020 le meeting international de Liévin au circuit du World Tour. Liévin sera la 6ème étape avant la finale de Madrid.

Le meeting accueillera les meilleurs athlètes mondiaux afin d'offrir à la Région Hauts de France un fabuleux spectacle sportif relayé par de nombreuses chaînes de télévision à travers le monde.

Dans la perspective des Jeux olympiques et Paralympiques de Paris 2024, l'Aréna stade couvert fera la démonstration de ces capacités d'accueil d'athlètes et d'événements sportifs et se positionnera comme l'un des plus grands centres de référence de pratique du premier sport olympique.

Au regard de l'importance de ces éléments qui répondent amplement aux critères des manifestations d'envergure définis par la délibération du 21 mars 2017 relative à la compétence facultative sport et précisément aux modalités de soutien aux associations sportives et à la pratique sportive, la Ligue Hauts de France d'Athlétisme sollicite une subvention de 165 000 € pour l'aider à organiser cette manifestation d'intérêt communautaire en y relevant le niveau du plateau sportif. Il est proposé que la CALL soutienne l'événement à hauteur de 165 000€.

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Approuve le versement d'une subvention d'un montant de 165 000 € à la Ligue Hauts de France d'Athlétisme dans le cadre de l'organisation du meeting international.

Autorise le Président à signer tous les éléments correspondant à ce dossier.

Précise que les crédits nécessaires, d'un montant de 165 000 € sont prévus au budget 2020 sous réserve du vote du Budget sur l'imputation :BG/Fonctionnement/585.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 05/12/2019
Reçu en préfecture le 05/12/2019
Affiché le 05/12/2019
ID : 062-246200364-20191128-B281119_D016-DE

Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

SÉANCE DU JEUDI 28 NOVEMBRE 2019

Lors du Bureau du mardi 19 novembre 2019 (convocations adressées les 14 octobre et 13 novembre 2019), le quorum n'ayant pas été atteint, une nouvelle convocation en date du 20 novembre 2019 a été adressée à chacun de ses membres.

L'an deux mille dix neuf, le vingt huit novembre à 17 H 30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé à nouveau dans les locaux de la Communauté.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **16 délégués étaient présents et 10 représentés sur 36 délégués en exercice.**

Présent(s) : 16
Monsieur Dominique ROBILLART, Monsieur Alain LEFEBVRE, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Sylvain ROBERT, Madame Catherine BECART, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Didier HIEL, Monsieur Jean-Pierre BLANCART, Monsieur Jacques LARIVIERE

Procuration(s) : 10
Monsieur Philippe LA GRANGE à Monsieur Dominique ROBILLART, Madame Maryse COUPIN à Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Alain SZABO à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Madame Donata HOCHART à Monsieur Jean-Pierre BLANCART, Monsieur Daniel KRUSZKA à Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Jean-François CARON à Monsieur Didier HIEL, Monsieur Alain LHOEZ à Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain DUBREUCQ à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Patrice DELALEU à Monsieur Alain LEFEBVRE, Madame Maryse LOUP à Monsieur André KUCHCINSKI

Absent(s) excusé(s) : 10
Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Nicolas GODART (SUPPLÉANT), Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Daniel TOP, Monsieur Christian PEDOWSKI

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LENS-LIÉVIN
21, rue Marcel Sembat
BP65 - 62302 LENS Cedex
Tél. // 03 21 790 790
Fax // 03 21 790 799
contact@agglo-lenslievin.fr
www.agglo-lenslievin.fr

Envoyé en préfecture le 05/12/2019
Reçu en préfecture le 05/12/2019
Affiché le 05/12/2019
ID : 062-246200364-20191128-B281119_D016-DE

B281119_D016

COHESION TERRITORIALE

****

Soutien financier à l'association Liévin Cyclisme - candidature du Val de Souchez de Liévin pour les championnats du monde de Cyclo-cross de 2024

La Fédération Française de Cyclo-cross a déposé la candidature du site du Val de Souchez à Liévin pour l'organisation des championnats du monde de Cyclo-cross 2024. L'Union Cycliste Internationale apportera sa réponse en février 2020.

L'organisateur prévoit la présence de 60 000 spectateurs, 300 campings-cars, 3 000 nuitées, 50 millions de téléspectateurs dans 35 pays et 17 diffuseurs.

Dans ce cadre l'association Liévin Cyclisme Organisation mettra en œuvre toutes les compétitions nécessaires jusqu'aux championnats du monde. La première grande manifestation sera une épreuve régionale de cyclo-cross qui se déroulera au Val de Souchez le 23 octobre 2019.

Au titre de la délibération du 21 mars 2017 relative à la compétence facultative sport et précisément aux modalités de soutien aux associations sportives et à la pratique sportive, les manifestations sportives d'envergure sont reconnues d'intérêt communautaire, en fonction des critères repris dans la délibération.

L'épreuve régionale de cyclo-cross étant la première manifestation visant à conforter la position du territoire dans le cadre de l'organisation des championnats du monde, il est proposé d'accompagner financièrement cette épreuve à hauteur de 2000€.

A reçu un avis favorable en Commission chargée de la Cohésion Territoriale du 05/11/2019

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Approuve le versement d'une subvention de 2 000 € à l'association Liévin Cyclisme Organisation pour mettre en œuvre l'épreuve régionale de cyclo-cross.

Autorise le Président à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Précise que les crédits nécessaires, d'un montant de 2 000 € sont prévus au budget 2019 sur l'imputation : BG/Fonctionnement/585.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 05/12/2019
Reçu en préfecture le 05/12/2019
Affiché le 05/12/2019
ID : 062-246200364-20191128-B281119_D017-DE

Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

SÉANCE DU JEUDI 28 NOVEMBRE 2019

Lors du Bureau du mardi 19 novembre 2019 (convocations adressées les 14 octobre et 13 novembre 2019), le quorum n'ayant pas été atteint, une nouvelle convocation en date du 20 novembre 2019 a été adressée à chacun de ses membres.

L'an deux mille dix neuf, le vingt huit novembre à 17 H 30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé à nouveau dans les locaux de la Communauté.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **16 délégués étaient présents et 10 représentés sur 36 délégués en exercice.**

Présent(s) : 16
Monsieur Dominique ROBILLART, Monsieur Alain LEFEBVRE, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Sylvain ROBERT, Madame Catherine BECART, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Didier HIEL, Monsieur Jean-Pierre BLANCART, Monsieur Jacques LARIVIERE

Procuration(s) : 10
Monsieur Philippe LA GRANGE à Monsieur Dominique ROBILLART, Madame Maryse COUPIN à Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Alain SZABO à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Madame Donata HOCHART à Monsieur Jean-Pierre BLANCART, Monsieur Daniel KRUSZKA à Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Jean-François CARON à Monsieur Didier HIEL, Monsieur Alain LHOEZ à Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain DUBREUCQ à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Patrice DELALEU à Monsieur Alain LEFEBVRE, Madame Maryse LOUP à Monsieur André KUCHCINSKI

Absent(s) excusé(s) : 10
Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Nicolas GODART (SUPPLÉANT), Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Daniel TOP, Monsieur Christian PEDOWSKI

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LENS-LIÉVIN
21, rue Marcel Sembat
BP65 - 62302 LENS Cedex
Tél. // 03 21 790 790
Fax // 03 21 790 799
contact@agglo-lenslievin.fr
www.agglo-lenslievin.fr

Envoyé en préfecture le 05/12/2019
Reçu en préfecture le 05/12/2019
Affiché le 05/12/2019
ID : 062-246200364-20191128-B281119_D017-DE

B281119_D017

COHESION TERRITORIALE

****

Soutien financier au running club noyellois

La Communauté d'Agglomération est sollicitée par des initiatives en lien avec la promotion d'une discipline sportive dont l'organisation est assurée par une large participation de bénévoles et dont le rayonnement concerne le territoire de l'agglomération voire au-delà,

Le running club noyellois organise depuis plusieurs années le trail Noyellois composé de plusieurs épreuves destinées tant aux enfants qu'aux espoirs, seniors et masters sur le parc des boclets. Ces parcours se déroulent entre les terrils de Fouquières, Harnes et Noyelles et participent à l'animation et la promotion de la chaîne des parcs. Le trail s'est déroulé le 5 octobre 2019, avec 470 participants majoritairement issus de la CALL, auxquels il faut ajouter 164 enfants et 70 randonneurs,

A ce titre le running club Noyellois sollicite un accompagnement financier de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin à hauteur de 2 000€.

A reçu un avis favorable en Commission chargée de la Cohésion Territoriale du 05/11/2019

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Approuve le versement d'une subvention de 2 000 € au Running Club Noyellois pour l'organisation de son trail.

Autorise le Président à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Précise que les crédits nécessaires, d'un montant de 2 000 € sont prévus au budget 2019 sur l'imputation : BG/Fonctionnement/585.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 05/12/2019
Reçu en préfecture le 05/12/2019
Affiché le 05/12/2019
ID : 062-246200364-20191128-B281119_D018-DE

Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

SÉANCE DU JEUDI 28 NOVEMBRE 2019

Lors du Bureau du mardi 19 novembre 2019 (convocations adressées les 14 octobre et 13 novembre 2019), le quorum n'ayant pas été atteint, une nouvelle convocation en date du 20 novembre 2019 a été adressée à chacun de ses membres.

L'an deux mille dix neuf, le vingt huit novembre à 17 H 30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé à nouveau dans les locaux de la Communauté.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **16 délégués étaient présents et 10 représentés sur 36 délégués en exercice.**

Présent(s) : 16
Monsieur Dominique ROBILLART, Monsieur Alain LEFEBVRE, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Sylvain ROBERT, Madame Catherine BECART, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Didier HIEL, Monsieur Jean-Pierre BLANCART, Monsieur Jacques LARIVIERE

Procuration(s) : 10
Monsieur Philippe LA GRANGE à Monsieur Dominique ROBILLART, Madame Maryse COUPIN à Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Alain SZABO à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Madame Donata HOCHART à Monsieur Jean-Pierre BLANCART, Monsieur Daniel KRUSZKA à Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Jean-François CARON à Monsieur Didier HIEL, Monsieur Alain LHOEZ à Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain DUBREUCQ à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Patrice DELALEU à Monsieur Alain LEFEBVRE, Madame Maryse LOUP à Monsieur André KUCHCINSKI

Absent(s) excusé(s) : 10
Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Nicolas GODART (SUPPLÉANT), Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Daniel TOP, Monsieur Christian PEDOWSKI

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LENS-LIÉVIN
21, rue Marcel Sembat
BP65 - 62302 LENS Cedex
Tél. // 03 21 790 790
Fax // 03 21 790 799
contact@agglo-lenslievin.fr
www.agglo-lenslievin.fr

Envoyé en préfecture le 05/12/2019
Reçu en préfecture le 05/12/2019
Affiché le 05/12/2019
ID : 062-246200364-20191128-B281119_D018-DE

B281119_D018

FINANCES ET ADMINISTRATION GENERALE

****

ZAC CENTRALITE / Définition des modalités financières et patrimoniales

Par délibération n° D20 du 18 mars 2019, le Conseil Communautaire a reconnu le caractère communautaire de la ZAC Centralité à Lens et a accepté son transfert au profit de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin.

Aussi, préalablement à l'élaboration du dossier de réalisation de la ZAC, il convient de préciser :

- Les modalités financières de transfert de la ZAC Centralité et l'échelonnement du paiement,
- La valeur du foncier transféré en pleine propriété au profit de la CALL et ayant vocation à être cédé à terme à différents investisseurs,
- La désignation ainsi que la valeur des biens, relevant du domaine public, mis à disposition par la Ville de Lens au profit de l'établissement intercommunal,
- Les modalités de substitution de la Ville de Lens par la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin.

Modalités financières de transfert de la ZAC Centralité

Lors de la création de la ZAC Centralité, en septembre 2015, la Ville de Lens a engagé des travaux d'aménagement et des acquisitions foncières pour un montant de 4 656 365,25 € H.T. En parallèle, et durant cette même période, la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin a engagé, sur ses compétences, des travaux et des acquisitions foncières pour un montant de 1 090 224,68 € H.T.

Aussi, il a été convenu que le montant de transfert de la ZAC s'élevait à 3 566 140,57 € H.T., conformément à l'annexe 1. D'un commun accord, ce montant sera versé sur deux exercices à hauteur de 2.000.000 € H.T. sur 2019 et 1 566 140,57 € H.T. sur 2020.

Valeur du foncier transféré en pleine propriété

Chacune des emprises foncières communales devant être transférée en pleine propriété à l'établissement intercommunal (cf. annexe 2) sera cédée à l'euro symbolique. Néanmoins, ces dernières devant être intégrées au patrimoine communautaire, leur valeur, déterminée par la Direction Immobilière de l'Etat en dates des 25 juillet 2019 et 12 novembre 2019, est arrêtée à la somme de 1 311 040,22 € H.T..

Désignation des biens, relevant du domaine public, mis à disposition de l'établissement intercommunal

Tous les autres biens communaux, compris dans le périmètre de la ZAC et repris en annexe 3 et au plan joint, seront mis à disposition gratuitement par la Ville de Lens au profit de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin et sont destinés à revenir dans le patrimoine de la Ville de Lens au terme de la réalisation de la ZAC, soit prévisionnellement en 2027. La valeur des ces biens est fixée à 33 014 048,76 €.

Durant cette mise à disposition, la Ville de Lens conserve ses prérogatives quant à l'entretien desdits biens notamment des voiries et des espaces verts.

Envoyé en préfecture le 05/12/2019
Reçu en préfecture le 05/12/2019
Affiché le 05/12/2019
ID : 062-246200364-20191128-B281119_D018-DE

Modalités de substitution de la Ville de Lens par la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin :

- **S'agissant des conventions de portage « LENS – Abords du Louvre Lens » et « LENS – Quartier des gares »**

La Délibération Communautaire du 18 mars 2019 acte le transfert de la ZAC centralité au profit de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin qui est substituée de plein droit en lieu et place de la Ville de Lens dans le cadre des conventions de portage que cette dernière à conclu avec l'Etablissement Public Foncier Nord-Pas-de-Calais (EPF Nord-Pas-de-Calais) et s'inscrivant dans le périmètre de la ZAC Centralité.

Ces conventions, jointes en annexes 4 et 5, sont au nombre de deux : « LENS – Quartier des gares », régularisée le 4 janvier 2013 et « LENS – Abords du Louvre Lens », régularisée le 27 octobre 2015.

L'établissement intercommunal demeurera libre d'autoriser la cession par l'EPF au profit d'un tiers.

Les états financiers des coûts d'acquisition (prix, frais notariés, frais de portage,...) supportés par l'EPF Nord-Pas-de-Calais dans le cadre de ces portages, arrêtés aux 31 juillet et 1er août 2019, ainsi que la liste des biens devant être acquis par l'établissement intercommunal sont également joints en annexes 6, 7 et 8.

Il est convenu avec L'Etablissement Public Foncier Nord-Pas-de-Calais que le paiement du prix d'acquisition de ces biens ainsi que des frais supportés par ce dernier dans le cadre de ces portages sera étalé sur une période de 7 ans à compter de la signature du ou des acte(s) de transfert de propriété correspondant(s).

- **S'agissant des contrats que la Ville de Lens a pu conclure dans le cadre de l'aménagement, l'entretien et la conservation des biens compris dans le périmètre de la ZAC Centralité.**

L'établissement intercommunal se substitue de plein droit à la Ville de Lens auxdits contrats n'excédant pas la durée de réalisation de la ZAC Centralité.

Vu les avis de la Direction Immobilière de l'État référencés 2019-498V1117, 2019-498V1118, 2019-498V1119, et 2019-498V1533 en dates des 25/07/2019 et 12/11/2019,

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Finances et de l'Administration Générale du 08/11/2019

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Approuve les modalités financières et patrimoniales de transfert de la ZAC Centralité à Lens et fixe le montant de ce transfert à 3 566 140,57 € H.T., dont le versement au profit de la Ville de Lens interviendra sur deux exercices budgétaires pour un montant de 2 000 000 € H.T. en 2019 et 1 566 140,57 € H.T. en 2020.

Dit que la valeur totale des biens devant être transférés en pleine propriété, dont le détail est repris en annexe 2, s'élève à 1 311 040,22 € H.T.

Envoyé en préfecture le 05/12/2019
Reçu en préfecture le 05/12/2019
Affiché le 05/12/2019
ID : 062-246200364-20191128-B281119_D018-DE

Autorise le Président, ou toute personne déléguée, à signer, avec la Ville de Lens, le ou les acte(s) d'acquisition des emprises reprises en annexe 2 moyennant le prix d'un euro symbolique chacune. Tous les frais (Notaire, géomètre, TVA le cas échéant,…) seront supportés par l'acquéreur.

Accepte la mise à disposition, à titre gratuit, des biens communaux compris dans le périmètre de la ZAC Centralité et repris en annexe 3 et au plan joint. La valeur desdits biens est fixée à 33 014 048,76 €.

Autorise le Président, ou toute autre personne déléguée, à signer tous les actes nécessaires à la parfaite réalisation dudit transfert au profit de l'établissement intercommunal.

Précise que les crédits de paiement 2019 et 2020 nécessaires sont prévus sur l'autorisation de programme 2019 ZAC Centralité, ligne de crédit 8262 du budget Action économique.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.